



Service public de Wallonie

Namur, le

01 SEP. 2010

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE
Direction de l'Action sociale

Aux institutions agréées pour la pratique de la
médiation de dettes.

Brice LIPPERT, Premier attaché
081/327.379
brice.lippert@spw.wallonie.be

Vos réf. :

Nos réf. : BLT/SMD/
Circ 2010-GAPS

Annexe(s) :

OBJET : Médiation de dettes – Groupes d'appui de prévention du surendettement.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'analyse de l'activité déployée par vos services au travers de l'organisation des groupes d'appui de prévention du surendettement, institués par le décret du 8 février 2007 modifiant le décret du 7 juillet 1994 relatif à la médiation de dettes.

Au travers des rapports d'activités concernant l'année 2009, l'Administration a inventorié le fonctionnement de trente deux groupes d'appui organisés par trente et une institutions agréées pour la pratique de la médiation de dettes.

Ces groupes d'appui ont totalisé ensemble 359 animations regroupant 2.784 personnes, soit une fréquentation moyenne de près de 8 personnes.

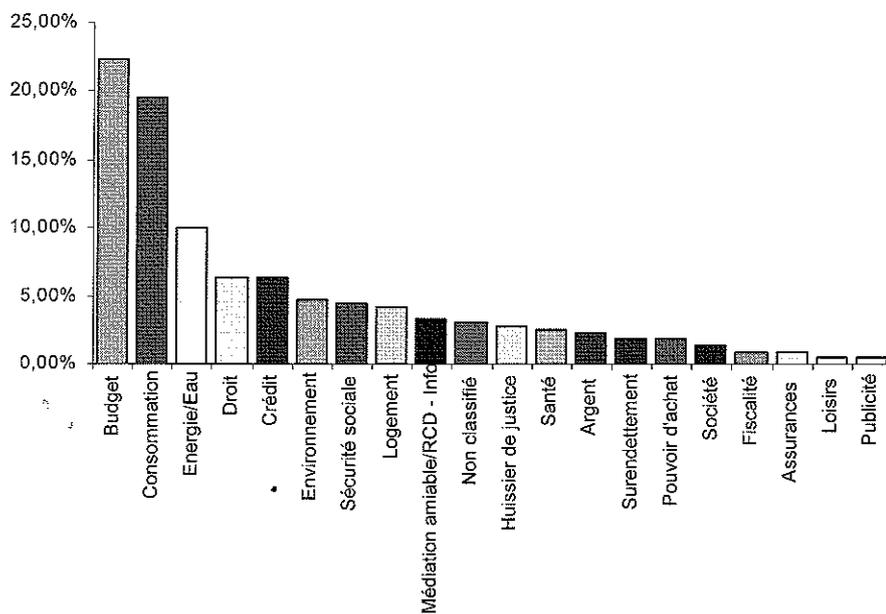
Les thématiques abordées ont concerné le budget (22,28%), la consommation (19,5%), l'énergie et l'eau (10,03%), le droit et le crédit (chacun 6,41%) et l'environnement, la sécurité sociale ainsi que le logement (entre 4 et 5% chacun).

29/07/2010 - circulaire GAPS 05.07.10



Répartition des thèmes abordés

Classification	Somme	
Budget	80	22,28%
Consommation	70	19,50%
Energie/Eau	36	10,03%
Droit	23	6,41%
Crédit	23	6,41%
Environnement	17	4,74%
Sécurité sociale	16	4,46%
Logement	15	4,18%
Médiation amiable/RCD - Info	12	3,34%
Non classifié	11	3,06%
Huissier de justice	10	2,79%
Santé	9	2,51%
Argent	8	2,23%
Surendettement	7	1,95%
Pouvoir d'achat	7	1,95%
Société	5	1,39%
Fiscalité	3	0,84%
Assurances	3	0,84%
Loisirs	2	0,56%
Publicité	2	0,56%
Total	359	



A toutes fins utiles, votre attention est attirée :

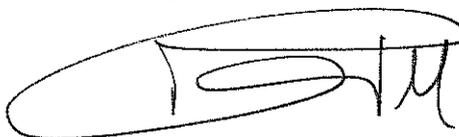
- sur le rapport annuel relatif à la prévention et au traitement du surendettement en Région wallonne établi par l'*Observatoire du Crédit et de l'Endettement*, auquel vous participez par la communication de données. Le rapport peut servir de base à une animation organisée par les groupes d'appui. De même le rapport annuel de la *Centrale des crédits aux particuliers* de la *Banque nationale de Belgique* contenant les évolutions de données sur les crédits enregistrés, peut constituer une animation intéressante en rapport avec l'objectif poursuivi de prévention du surendettement ;
- sur le Forum informatique consacré au surendettement consultable à l'adresse <http://socialsante.wallonie.be/forumsurendettement> dont l'objectif est d'être un espace de partage d'expériences, de conseils et de réponses entre personnes intéressées personnellement ou non (par exemple via des tiers) par le surendettement, au travers d'échanges entre particuliers ou entre particuliers et professionnels du secteur ;
- sur les fiches techniques disponibles sur le site de l'*Observatoire du Crédit et de l'Endettement* <http://observatoire-credit.be> qui peuvent également servir de support à plusieurs animations ;
- sur le programme de formations de l'*Observatoire du Crédit et de l'Endettement* comprenant des modules spécifiques destinés aux animateurs des groupes d'appui et à qui il est demandé de reprendre une synthèse du dernier rapport annuel dont question ci-dessus.

Je vous invite à rester attentif aux considérations émises dans la lettre circulaire du 23 juillet 2008 quant aux précisions apportées sur le fonctionnement des groupes d'appui, tout en vous confirmant que vingt pour cent du minimum requis d'animations, soit deux animations, peuvent être consacrés à des activités « d'accroche » plus ludiques, telles des visites d'expositions, l'assistance à des pièces de théâtre ou à des projections de films, etc..., qui ne seraient pas strictement en rapport avec les thématiques budgétaire et/ou de surendettement.

Pour le surplus, vous voudrez bien ne pas perdre de vue le cadre dans lequel ces animations doivent être organisées, en l'occurrence la prévention du surendettement.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale
et de l'Egalité des Chances,



Eliane TILLIEUX.

Copie pour information :

- Observatoire du Crédit et de l'Endettement
- Centres de référence agréés